



« Les jeunes font partie de la solution ! » : s'appuyer sur le secteur jeunesse pour sortir de la crise

Par Caroline Leterme

Mots-clés : adolescent-es, secteur jeunesse, maisons de jeunes, Covid-19, décrochage scolaire

*« Les animateurs, ici, ils nous écoutent, ils nous comprennent,
ils essaient de faire en sorte qu'on se sente mieux...
Ils sont là avec nous, quoi ! C'est pour ça que je kiffe ! »*

Franck, Maison des Jeunes des Récollets (Verviers)

Pour découvrir le reportage vidéo réalisé dans le cadre de cette analyse à la Maison des Jeunes des Récollets de Verviers : <https://www.youtube.com/watch?v=sMsggkESyRY>

La souffrance des jeunes en contexte Covid est davantage relayée dans les médias ces derniers mois¹. Mais, comme le fait notamment remarquer Bernard De Vos, délégué général aux droits

¹ « On commence enfin à parler de notre jeunesse désespérée, se sentant livrée à elle-même, sans avenir, privée de sa capacité de révolte et d'exutoires [...], qui ne peut qu'implorer au travers de symptômes inquiétants ».

RONSE, Clémentine, 2021. « "Il est temps de reconnaître que les choix sanitaires constituent des conditions de maltraitance psychologique pour de nombreux citoyens" ». *Lalibre.be* [en ligne]. 22 avril 2021. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/il-est-temps-de-reconnaitre-que-les-choix-sanitaires-constituent-des-conditions-de-maltraitance-psychologique-pour-de-nombreux-citoyens-608141439978e21698da8e84>

des enfants², le réel déclic ne s'est opéré qu'au moment où ce sont des professionnel·les du secteur de la santé – en l'occurrence un collectif de (pédo)psychiatres – qui ont tiré la sonnette d'alarme, informant que les demandes de soins psychiatriques et de soutien psychologique pour adolescent·es explosaient, et que leurs services étaient submergés comme jamais auparavant³.

Pourtant, le secteur jeunesse n'a eu de cesse de relayer ses inquiétudes concernant le mal-être grandissant des jeunes, entravé·es voire nié·es dans l'accès à certains de leurs droits et besoins fondamentaux (apprentissage et éducation, socialisation, espaces verts, lieux et moments récréatifs et collectifs...) – ce phénomène étant d'autant plus vrai, et amplifié, pour les jeunes isolé·es et/ou en situation de précarité⁴. Et de réclamer l'adoption de mesures adaptées pour permettre aux acteur·rices de terrain de rester en lien avec leur public et tâcher de répondre aux besoins des ados, en pleine construction identitaire – ce qui passe notamment et nécessairement par la socialisation, les groupes de pairs ou encore l'accès à la culture et au sport...

Mises à l'arrêt répétées du secteur jeunesse

Cependant, au même titre que l'ensemble du secteur culturel, dont il constitue une « niche », le secteur jeunesse a été oublié et empêché de fonctionner pendant de trop longs mois depuis le premier confinement : « *en ce qui nous concerne, nous avons perdu notre public trois fois successivement en un an... et à chaque fois, on a été en capacité d'aller le rechercher* », témoigne

² Voir son interview : DE VOS, Bernard, 2021. « Covid-19. On a oublié les jeunes... ». *Kairos* [en ligne]. 8 avril 2021. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.kairospresse.be/covid-19-on-a-oublie-les-jeunes/>

³ « Des jeunes qui n'avaient aucun antécédent de suivi psychologique ou pédopsychiatrique sont demandeurs de soin. Dépressions, décompensations psychotiques, angoisses... Plus de soupe, pas de perspective. »

Un collectif de psychiatres et de pédopsychiatres, 2021. « Carte blanche : Les adolescents sont en souffrance majeure, sans aucune perspective d'amélioration ». *lesoir.be* [en ligne]. 27 janvier 2021. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://plus.lesoir.be/351528/article/2021-01-27/carte-blanche-les-adolescents-sont-en-souffrance-majeure-sans-aucune-perspective>

⁴ Comme le rappelle notamment Thérèse Dumst, responsable du service social général et de la cellule 18/24 du CPAS d'Anderlecht, lors de la conférence virtuelle « Crise Covid : quelle participation réelle des jeunes ? », co-organisée par le CERE asbl et le STICS asbl le 21 avril 2021.

Un extrait de la conférence est disponible à l'adresse :

<https://www.cere-asbl.be/spip.php?article317>

Voir aussi : Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2020. « Droits de l'enfant. Le délégué général. Rapports – Covid-19 ; activités 2019-2020 ». p. 54 et sv. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2e2d5cb5feddca1423d6f20326e71830d67529a2&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/RA_19-20/DGDE_rapport2020_web.pdf

Yves Reuchamps⁵, coordinateur de la Maison des Jeunes des Récollets à Verviers⁶. Ces interruptions répétées ont eu des conséquences dommageables pour les jeunes, qui ont pu se sentir d'autant plus délaissés dans cette crise qu'ils-elles n'avaient plus accès à leurs lieux de rencontre, de socialisation, de mise en projet que constituent les maisons de jeunes. Pour les jeunes en situation de précarité, le sentiment d'exclusion s'est encore accentué suite aux mesures de confinement⁷, avec pour conséquence « *de les mettre au ban de la société encore un peu plus que ce qu'ils étaient auparavant* ».

Lorsque le protocole spécifique dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et social⁸ est sorti fin février, certaines de ces maisons de jeunes – encore minoritaires à l'heure actuelle, selon Patrick Timmermans⁹, directeur de For'J¹⁰ – ont décidé de rouvrir leurs portes pour une série d'activités, œuvrant ainsi concrètement à lutter contre les phénomènes de décrochage. Ce protocole spécifique constitue « *une véritable bulle d'oxygène* », témoigne Yves Reuchamps, car « *nous avons pu rouvrir certains aspects de notre vie culturelle et reprendre le travail avec les jeunes dans des dynamiques qu'ils avaient dû abandonner quelques mois auparavant* ».

Cela a permis de renouer avec les jeunes, qui se trouvent actuellement dans « *une espèce de détresse sociale, un état dépressif lié à la dépersonnalisation des individus* », conséquence de la distanciation « sociale » imposée et de l'importante restriction (en place depuis plus d'un an) des liens, échanges et relations au sein de la société. La proportion d'élèves (concernés par l'enseignement hybride en place depuis fin octobre 2020¹¹) en décrochage scolaire s'élèverait à environ 30%, voire jusqu'à 50% si l'on inclut toutes les jeunes qui éprouvent un sentiment de

⁵ Toutes les interviews des travailleur-ses et des jeunes de la Maison des Jeunes des Récollets à Verviers ont été réalisées les 27 et 28 avril 2021.

⁶ Voir leur site : www.cjreco.be

⁷ Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2020, p. 54-55.

⁸ *Circulaire 7983 du 23/02/2021 : Covid-19 – Protocole spécifique dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et social et pour remédier aux difficultés d'apprentissage - Collaborations avec les acteurs extrascolaires*. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/48553_000.pdf

⁹ Lors de la conférence virtuelle « Crise Covid : quelle participation réelle des jeunes ? », co-organisée par le CERE asbl et le STICS asbl le 21 avril 2021.

¹⁰ Fédération de maisons de jeunes et organisation de jeunesse.

Voir leur site : www.forj.be

¹¹ La reprise de l'enseignement présentiel à 100% est programmée pour le 10 mai 2021.

« Destiné à n'être que provisoire, cet enseignement hybride aura finalement été mené pendant plus de 18 semaines, accroissant la démotivation des élèves, minant leur moral tout en creusant davantage les inégalités sociales. »

DELVOYE, Aline, SIRLEREAU, Marc, 2021. « Coronavirus : tous les élèves de l'enseignement obligatoire à 100% en présentiel dès le 10 mai ». *rtbf.be* [en ligne]. 28 avril 2021. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_coronavirus-tous-les-eleves-de-l-enseignement-obligatoire-a-100-en-presentiel-des-le-10-mai?id=10750762

décrochage¹². Pourtant, malgré le dispositif précité permettant la reprise de certaines activités, « il y a toute une série de jeunes qu'on n'arrivera pas à raccrocher, parce que cela impliquerait de devoir rentrer physiquement chez eux, jusque dans leur chambre. Ils ne sont pas coupés uniquement de l'école : ils sont coupés de la société et du monde », s'inquiète Yves Reuchamps.

L'état d'esprit actuel des ados

Suite à cette reprise des activités à la Maison des Jeunes des Récollets, les jeunes semblent « dans un certain état de méfiance, malgré tout, car la Maison des Jeunes, c'est un peu l'extension du monde adulte... Et comme par trois fois, on leur a dit : "vous pouvez venir", puis : "vous ne pouvez plus venir", on sent qu'ils sont un peu en attente de voir comment ça va se passer cette fois-ci », remarque le coordinateur verviétois. Par ailleurs, « Ils ont une énorme surcharge émotionnelle à évacuer, un grand besoin de s'exprimer... Pour certains, cela peut se faire par la danse, par exemple ; mais pour d'autres, ils ont juste besoin de vider leur sac, de trouver une oreille bienveillante », explique Manon Stembert, animatrice dans la même structure. Elle parle aussi de jeunes qui se sentent « complètement démunis, notamment en termes d'estime de soi... Certains reviennent très abimés par tout ce qui s'est passé au cours de l'année écoulée ».

Raphaël Gillot, également animateur, note pour sa part que « le mal-être des jeunes, il est ressenti et palpable depuis plusieurs mois déjà, mais je crois qu'ils n'en veulent plus de ce mal-être-là. Ils sont actuellement en train de sortir la tête hors de l'eau et nous disent : "on ne veut plus parler du Covid, si tu veux nous proposer quelque chose, oublie le côté Covid !" ». Sa collègue ajoute : « on les a rarement vus aussi motivés, même s'ils ne sont pas nécessairement motivés de démarrer de nouveaux projets : ils ont plutôt envie de reprendre l'activité où ils l'ont laissée, de se défouler... »

Les jeunes eux-mêmes en témoignent : « ça fait du bien de reprendre la vie active... partager de la bonne humeur, prendre du bon temps... » (Océane) ; « je viens pour le groupe et pour l'animatrice, et aussi pour décompresser et m'amuser » (Franck) ; « ça me permet d'oublier que dehors, on est un peu enfermés, c'est un peu une prison : on ne peut plus aller nulle part, on ne s'amuse plus, on porte tout le temps le masque... Ici au moins, on est dans la bonne humeur et la joie de vivre ! » (Loana) ; « il y a une bonne ambiance, une bonne entente entre nous... ça fait du bien, on se sent soutenus ! » (Zohra).

¹² Chiffres cités par Logan VERHOEVEN, coordinateur du CEF (Comité des élèves francophones, reconnu comme organisme de jeunesse : www.lecef.org), lors de la conférence virtuelle « Crise Covid : quelle participation réelle des jeunes ? », co-organisée par le CERE asbl et le STICS asbl le 21 avril 2021.

Le travail de terrain : essentiel pour la participation effective des jeunes

Les organisations de jeunesse poursuivent différentes finalités, dont en point de mire celle de favoriser le développement de « CRACS », des citoyen·nes responsables, actif·ves, critiques et solidaires¹³. La notion de participation est centrale dans le décret jeunesse ; elle est aussi un des droits fondamentaux définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (adoptée en 1989). Ce droit de participation « donne aux enfants la possibilité d'être impliqués dans les décisions qui les concernent, selon leur âge et leur degré de maturité. [...] Il s'applique à tous les aspects de la vie d'un enfant : à la maison, à l'école, dans la commune, dans les loisirs, dans les médias, dans les tribunaux et même dans l'élaboration des politiques nationales et internationales¹⁴ ».

Or, force est de constater que la situation de crise engendrée par le Covid a signifié un net recul dans l'exercice de ce droit à la participation. La fermeture répétée et de longue durée de tous les « lieux d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion¹⁵ » que sont les maisons de jeunes et autres organismes de jeunesse – où les jeunes peuvent, à partir de leurs réalités vécues, élaborer, échanger leur lecture de la société et leur vision du monde et agir collectivement¹⁶ – constitue une entrave directe à l'exercice de leurs droits fondamentaux. De même, Bernard De Vos regrette qu'à ce stade-ci de la crise, on ne demande toujours pas aux jeunes ni aux représentant·es du secteur de proposer leurs solutions et idées pour la suite¹⁷. Pourtant, « *la pandémie renforce encore un peu plus notre légitimité à mener des actions de participation et d'expression citoyennes* », déclare Yves Reuchamps, précisant que le secteur jeunesse est rôdé à cet exercice, qui est au cœur de leurs pratiques pédagogiques (à travers toute une série de mécanismes : les médias, le sport, les arts, la musique...) et permet, par exemple, de réfléchir avec les jeunes à ce que pourrait être la société de demain.

¹³ Elles doivent également favoriser la rencontre et l'échange entre les individus, les groupes sociaux et les cultures ; permettre aux jeunes, à partir de leurs réalités vécues, d'élaborer, d'échanger leur lecture de la société et leur vision du monde et d'agir collectivement ; proposer aux jeunes des lieux d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion.

Voir l'article 4 du décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/34206_001.pdf

¹⁴ DOMINICY, Maud, 2011. « Le droit à la participation des enfants ». *Défense des Enfants DEI-Belgique* [en ligne]. Module pédagogique 2011/05. Avril 2011, p. 1. [Consulté le 30 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.dei-belgique.be/index.php/component/jdownloads/send/16-participation-et-expression/107-module-pedagogique-no2011-05-le-droit-a-la-participation-des-enfants.html>

¹⁵ Article 4, alinéa 5 du décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009.

¹⁶ Article 4, alinéa 4 du décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009.

¹⁷ DE VOS, 2021. « Covid-19. On a oublié les jeunes... ».

Et maintenant : des projets tournés vers l'avenir !

Raphaël renchérit, en soulignant que les projets qui redémarrent avec les jeunes « *ne sont plus du tout tournés autour de la crise qu'on a vécue, mais plutôt sur : "et quoi demain ? comment est-ce qu'on va rebondir ? c'est quoi l'avenir, c'est quoi finalement le chemin qu'on va parcourir pour arriver à un projet qui va être positif ?"* » Selon lui, les jeunes ont un grand besoin de renouer avec un climat et des projets positifs, et le rôle des animateur·rices est précisément de les aider à se remettre debout – car « *on en a vu, des jeunes tomber...* » – et de leur montrer que cela vaut encore la peine de se battre, de se projeter dans l'avenir.

« La jeunesse fait partie de la solution », clame le slogan du secteur pour se faire entendre¹⁸. Ce que confirme Yves Reuchamps : « *je reste convaincu, avec plein d'autres collègues, qu'on ne peut pas réfléchir aux solutions sans les jeunes : on ne peut pas les tenir à l'écart, on est obligés de les inclure... sinon on est complètement à côté de la plaque* ». De fait, inclure les jeunes dans les réflexions et décisions sur les dispositifs à mettre en place n'est pas seulement leur droit : cela leur permet également de retrouver une certaine dignité et d'exercer une citoyenneté active. De cette manière aussi, des solutions créatives et innovantes auront davantage de chance d'émerger – solutions auxquelles les jeunes pourront d'autant plus adhérer¹⁹. Il est donc urgent que les décideur·ses (politiques et expert·es) en prennent réellement conscience et leur donnent la place qui leur revient dans les processus décisionnels.

Enfin, bien que Yves Reuchamps et ses collègues soient devenu·es « *experts dans la lecture et l'interprétation des protocoles, ainsi qu'experts dans la capacité de remodeler les projets et rebondir au dernier moment* », il ne voudrait pas que cela s'installe comme *modus operandi* à long terme : « *on a besoin d'avoir une ligne claire sur ce qui va être permis, un plan de déconfinement qui nous permette de nous projeter... un peu plus loin que dans un mois* », conclut-il. Puisse-t-il être entendu : les jeunes en ont, effectivement, cruellement besoin.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

¹⁸ Mobilisation sectorielle les 24 mars et 24 avril 2021. Voir par exemple : <https://organisationsdejeunesse.be/24-mars-2021-mobilisation-sectorielle-la-jeunesse-fait-partie-de-la-solution/actus/> [Consulté le 30 avril 2021]

¹⁹ Bernard De Vos, notamment, souligne que lorsqu'on fait appel à la participation des enfants et des jeunes, on obtient « des résultats brillants » : non seulement les projets négociés sont mieux acceptés, explique-t-il, mais surtout, les idées des enfants et des jeunes, exprimées sans censure, sont « détonantes ».

DE VOS, 2021. « Covid-19. On a oublié les jeunes... ».